

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 2 Novembre 2016

### Nombre de membres

Afférents au Conseil : 33  
Présents : 28

Date de la convocation : 26/10/2016

Présents : M. ALEXANDRE René, Mme BARTH Joëlle, Mme BLOSSE Anne, Mme BONNAVENTURE Corine, M. BONNE Gilles, M. COLIN Roger, Mme CUNY Marielle, M. EYMARD Philippe, M. GARION Eric, M. GEORGES Jean Michel, Mme GEROME Nadine, Mme GRIMILLOT Patricia, M. HACH Sébastien, M. HUC André, M. JACQUIN Alain, Mme KELLER Laure, M. LA VAULLEE Henri, M. LAGARDE Daniel, M. LAPOIRIE André, Mme LEMARQUIS Christine, M. LEROY Philippe, Mme MARCOT Véronique, M. MAROT Joël, Mme MOTSCH Suzanne, M. NOEL Philippe, M. PICOCHÉ François, M. SALVADOR Victorio, M. THOMAS Jean-Louis.

### Pour information :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ANDRE Dominique à M. GEORGES Jean Michel, M. GEORGES Patrick à M. MAROT Joël, M. PERRIN David à Mme GEROME Nadine.

Excusé(s) : Mme CERVONI Anélène, Mme VAUTRIN-ROLLOT Andrée.

Invité(s) : M. PAGELOT Dominique.

Le mercredi 2 Novembre 2016 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à URIMENIL sous la présidence de Philippe EYMARD, Président.

M. LEROY Philippe a été nommé secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire de URIMENIL pour son accueil.

### Objet des délibérations

1. FINANCES : Décisions modificatives
2. ASSAINISSEMENT : Tarifs 2017
3. ASSAINISSEMENT – Opération de réhabilitation ANC : Marché de travaux – Lot 9 Phytoépuration
4. C2VRM - Modifications statutaires et intérêt communautaire : Piscine de la Chapelle aux Bois
5. ATELIER BOIS - Maîtrise d'œuvre : Avenant n°5
6. ATELIER BOIS – Travaux : Avenant 3 – Lot électricité
7. CRECHE : Convention 2018 / 2019 - Avenant
8. DENEIGEMENT et TONTE des biens de la C2VRM : Convention avec les communes de Xertigny
9. INFORMATIONS : Aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégations au Président)
10. INFORMATIONS : Organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM
11. INFORMATIONS : Divers
12. PROCHAIN CONSEIL : Date et lieu

### Documents remis aux délégués :

- Modifications statutaires
- Bilan Atelier Bois

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

Le Président propose d'ajouter 5 points à l'ordre du jour, liés à la fusion avec la CAE :

- FINANCES : Avance de trésorerie pour le compte du SPIC Assainissement
- ASSAINISSEMENT : Sinistre à Xertigny
- CLECT : Commission Locale Evaluation Charges Transférées
- CRECHE : Subvention exceptionnelle
- CRECHE : Convention tripartite Sucre d'Orge-Pouxoux-C2VRM

L'ajout de ces points à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### 1. FINANCES - Décisions modificatives

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte la décision modificative suivante :

DEPENSES			
Opération	Cpte	Intitulé	Montant
37	2313	Construction showroom	18 000
	020	Dépenses imprévues	-2 000
			<b>16 000</b>

RECETTES			
Opération	Cpte	Intitulé	Montant
37	1311	DETR sur mobilier	16 000
			<b>16 000</b>

DEPENSES			
Opération	Cpte	Intitulé	Montant
11	2182	Matériel de transport	24 000
11	202	doc urba	-3 000
			<b>21 000</b>

RECETTES			
Opération	Cpte	Intitulé	Montant
11	1311	Etat (TEPCV)	21 000
			<b>21 000</b>

### 2. FINANCES : Avance de trésorerie pour le compte du SPIC Assainissement

Le Président rappelle à l'assemblée que le budget assainissement est indépendant du budget général et s'équilibre par les redevances et subventions reçues. Cependant un lien comptable persiste avec le budget général puisque la ligne de trésorerie est commune, la C2VRM n'ayant jusqu'ici qu'un seul compte 515 auprès du Trésor Public.

Suite à une réunion avec les services de la DGFIP et compte tenu de nouvelles consignes nationales, il est demandé, pour chaque service SPIC, de créer un compte 515 indépendant. Avec le décalage de versement des subventions notamment lié aux travaux des stations, cette opération nécessite d'avoir recours à une ligne de trésorerie d'un montant estimé de 450 000€.

La Communauté de Communes ayant cette possibilité et la capacité financière de le faire, il est proposé que cette avance soit faite par le budget général et non auprès d'un établissement bancaire.

Il est précisé que le remboursement devra avoir lieu dans un délai maximum de un an. Cette opération est non budgétaire et sera retracée en comptabilité au compte 553 du budget principal et au compte 51921 au budget assainissement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité accorde une avance exceptionnelle de trésorerie du budget général au bénéfice du budget assainissement, pour un montant de 450 000€, afin de combler le besoin ponctuel de trésorerie, précise que cette avance devra être remboursée dans un délai maximum de un an et donne pouvoir au Président pour signer tout document à ce sujet.

### 3. ASSAINISSEMENT : Sinistre à Xertigny

En date du 18/08/2016, lors d'un violent orage, il s'est produit une mise en charge du réseau d'égout provoquant chez un particulier, en l'absence des occupants, un refoulement par la cuvette des WC.

Compte tenu du montant proposé de 150€, il apparaît opportun de régler le sinistre par voie conventionnelle.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le protocole d'accord avec Monsieur Nicolas, alloue une indemnité maximale de 150€ en réparation du préjudice subi le 18/08/2016 et donne pouvoir au Président pour régler au mieux cette affaire.

### 4. ASSAINISSEMENT : Tarifs 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité avec 1 abstention (M. THOMAS) fixe les tarifs ci-dessous à compte du prochain relevé :

Pour la collecte :

- abonnement de 3,50 € H.T. par mois (soit 42 € H.T. par an)
- **collecte : 0,90 € H.T. le m<sup>3</sup>**

Pour le traitement :

- Commune de Dinozé : le montant est fixé par le contrat entre le S.I.A. et la Lyonnaise des Eaux France qui gère la station d'épuration de Golbey, montant indicatif pour avril 2016 : 0,7102€ H.T. + Part syndicale : 0.0240€ HT/m<sup>3</sup>
- Commune de Hadol : 1,05 € H.T. le m<sup>3</sup>
- Commune de Uriménil : 0,30 € H.T. le m<sup>3</sup>
- Commune de Xertigny : 0,30 € H.T. le m<sup>3</sup>
- **Commune de Arches : 1.50 € H.T. le m<sup>3</sup>**
- **Commune de Pouxoux : 1.10 € H.T. le m<sup>3</sup>**

## **5. ASSAINISSEMENT - ANC : Travaux - Lot 9 Phytoépuration**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, retient pour le lot 9 : Barbaux Bâtiment de Plombières les Bains (88), autorise le Président à signer le marché précité et dit que les crédits seront inscrits aux budgets 2016 et suivants.

## **6. C2VRM - Modifications statutaires et intérêt communautaire : Piscine de la Chapelle aux Bois et Woodies**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle pour ajouter l'article :

- « équipements sportifs d'intérêt communautaire : piscine extérieure située sur la base de loisirs de la Chapelle aux Bois »,
- « gestion des Woodies » dans la partie Tourisme.

## **7. Commission Locale Evaluation Charges Transférées (CLECT)**

Le Président expose que suite aux modifications statutaires concernant la voirie et la piscine, il convient de se prononcer sur la modification des attributions de compensation.

Comme mentionné dans le rapport de la CLECT et compte tenu des dates de transfert des compétences concernés, il est proposé de ne pas modifier les attributions de compensation au titre de 2016, mais de tenir compte des éléments financiers pour la détermination des attributions de 2017.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, sollicite l'avis des communes concernées, et dit qu'il n'y a pas lieu de réviser les attributions de compensation au titre de l'année 2016.

## **8. CRECHE : Subvention exceptionnelle**

Le Président expose que, en complément des sols amortissants posés par la C2VRM, il était nécessaire de remplacer les jeux à ressorts. Compte-tenu que l'association était mieux financée que la C2VRM (à hauteur de 80%), il a été proposé que l'association prenne en charge ces achats et que la C2VRM finance le reste à charge.

Le coût est de 3488.40 € TTC, la subvention de 2790,72€, soit un reste à charge de 697.68 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la subvention exceptionnelle de 697.68€ à l'Association Sucre d'Orge et autorise le Président à signer la convention relative à cette subvention.

## **9. CRECHE : Convention tripartite Sucre d'Orge-Pouxoux-C2VRM**

Le Président expose qu'il est nécessaire de simplifier la gestion de la crèche et notamment le paiement direct des charges sans passer par la C2VRM en tant qu'intermédiaire.

Ainsi, il s'agit que l'association prenne en son nom le maximum de contrats, et que pour les frais payés par la Commune de Pouxoux, ceux-ci soient directement refacturés à la l'association.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la convention relative à la facturation des frais de fonctionnement avec l'Association Sucre d'Orge pour la crèche Sucre d'Orge et autorise le Président à signer cette convention.

## **10. ATELIER BOIS - Maîtrise d'œuvre : Avenant n°5**

Le Président informe que le SDIS sollicite la C2VRM pour la mise en place d'un système de secours incendie, avec la création d'une réserve d'eau sur le site.

Pour cela, il faut s'assurer de l'accompagnement d'un maître d'œuvre ; il est proposé de passer un avenant avec Haha Architecture pour un montant de 1380,00 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve l'avenant n°5 d'un montant forfaitaire de 1380,00 € HT et autorise le Président à signer cet avenant.

## **11. ATELIER BOIS - Travaux : Avenant n°3 - Lot électricité**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve l'avenant n°3 au lot électricité pour les travaux d'avertisseurs lumineux demandés par le bureau de contrôle pour l'accessibilité et la sécurité, pour un montant de 737,20 € HT et autorise le Président à signer cet avenant.

## **12. C2VRM - Déneigement et tonte des biens : Convention avec la commune de Xertigny**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte de conventionner avec la commune de Xertigny pour le déneigement et l'entretien des espaces verts de la crèche les P'tits Crocos, le déneigement de l'atelier bois, le déneigement et le fauchage de la route de la Tréfilerie, et autorise le Président à signer cette convention.

## **13. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégations au Président)**

- Titularisation de Reghina Dubas au 01/01/2017 : Auxiliaire de puériculture 35h
- Recrutement d'un conducteur STEP : Jérémie Bleeker
- Consultation emprunt en cours : 430 000 € STEPS

## **14. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC**

Le Président donne la parole aux représentants de la C2VRM au sein d'organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM.

## **15. Informations diverses**

- Point sur les réunions passées et à venir.
- Rapport contrôle CAF Crèche Xertigny sur exercice 2014
- Point CAE :

Il y a environ 5 conseils communautaires et 5 bureaux communautaires par an.

Les Commissions se réunissent généralement avant chaque conseil.

Les intitulés des commissions sont les suivants :

- Affaires Sociales, Politique de la Ville, Petite Enfance et Gens du Voyage
- Aménagement de l'Espace Communautaire, Tourisme et Habitat
- Culture
- Développement Économique et Enseignement Supérieur
- Finances, Ressources Humaines et Organisation
- Habitat et Transition Énergétique
- Sports et Loisirs
- Transport
- Travaux et Projet et Aménagement Numérique

## **16. Date et lieu du prochain conseil**

Arches le 14 décembre 2016

La séance est levée à 21:45

Le Secrétaire  
M. LEROY Philippe

Le Président  
Philippe EYMARD